

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-13-3-6

Séance du jeudi 15 décembre 2011

SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/IV-3è/28 du Conseil Général du 22 juin 2007 relative à la modification des règles de répartition du programme des Amendes de Police,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide, au titre du programme 2011 de répartition du produit des Amendes de Police les opérations figurant sur la liste jointe en annexe au rapport pour un montant de 1 445 € ;
- Approuve la notification des subventions aux communes concernées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Direction des Routes et des Transports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 DÉCEMBRE 2011

**Amendes de police
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
APO03840	ASPACH-LE-HAUT Parking, place de Rochetoirin + signalisation horizontale rue de l'Eglise	10 886,00	12%	1 306,00
APO03849	FORTSCHWIHR Deux miroirs le long de la RD 9 I	534,00	26%	139,00
			Total	1 445,00

